

CONDITIONS DE VENTE

1. MODIFICATIONS

BainUltra® se réserve le droit de changer, sans avis, les modèles, couleurs, spécifications et les prix relatifs à ses produits.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

BainUltra® accordera un escompte au Détaillant de deux pour cent (2 %) quand les montants dus seront acquittés avant le 10 du mois suivant la date d'émission d'une facture. Les intérêts représentant un virgule cinq pour cent (1,5 %) par mois, dix-huit pour cent (18 %) par année, seront ajoutés au solde dû sur toute facture en souffrance. Des frais d'administration de quinze pour cent (15 %) seront ajoutés aux frais d'intérêts sur tous les comptes en souffrance lorsque recouverts par une agence de recouvrement.

3. PROPRIÉTÉ DES PRODUITS

BainUltra® conserve la propriété de tout produit vendu au Détaillant jusqu'au paiement complet et final des factures. Tant que la facture n'aura pas été entièrement payée, le Détaillant devra prendre tous les soins raisonnables pour assurer la protection et l'entretien des produits et sera tenu responsable de toute perte et de tout dommage pouvant être causés au produit alors en sa possession pour autant que le Détaillant est solvable. À la demande de BainUltra®, le Détaillant devra fournir une preuve d'assurance à BainUltra®. Dans l'éventualité où l'une ou l'autre des parties déclarait faillite, les priorités courantes de garanties seraient appliquées.

4. OBLIGATIONS DU DÉTAILLANT

Le Détaillant s'engage à aviser BainUltra®, sans délai, de toute saisie, perte ou dommage impliquant tous les produits en stock non encore pleinement payés à BainUltra®.

5. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Détaillant reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle concernant BainUltra®, ses activités, ses produits et son matériel promotionnel ainsi que toute technologie s'y rattachant demeurent la propriété exclusive de BainUltra®. Le Détaillant s'engage à limiter l'usage des droits de propriété intellectuelle de BainUltra® à ce qui lui est expressément permis par BainUltra®. Le Détaillant s'engage à aviser sans délai BainUltra® de toute violation actuelle ou éventuelle, dont il pourrait avoir connaissance, de ses droits de propriété intellectuelle perpétrée par quiconque, y compris les compétiteurs de BainUltra®.

6. PRODUIT NON-STANDARD

1. Toute modification apportée à un produit standard rendra ce produit non-standard (par exemple : retrait des poignées). Aussi, il n'y aura aucune réduction de prix appliquée lors du retrait d'une option d'un produit standard. Pour toute option ajoutée (Section Options et Frais supplémentaires), les coûts appliqués seront ceux qui figurent dans la liste de prix.
2. Une fois en production, un produit non-standard ne peut pas être annulé par le détaillant. Le bain lui sera facturé et envoyé tel que commandé, sans retour possible (voir la section Frais de retour).

7. FRAIS DE RETOUR

Les produits ne peuvent être retournés sans raison, sans le consentement préalable écrit de BainUltra®. À l'exception de bains ThermoMasseurs (TMU) avec chromothérapie et/ou de bride de carrelage installée en usine, **aucun retour de produit non-standard ou de bain sans-système ne sera accepté.**

Des frais de retour et de manutention correspondant à vingt-cinq pour cent (25 %) du prix de vente net du Détaillant, ainsi que tous les autres frais de main-d'œuvre, de matériaux et/ou de transport, seront appliqués aux produits retournés pour une raison autre qu'une erreur de BainUltra®.

8. FRAIS DE RECOUVREMENT

Dans l'éventualité où un paiement dû à BainUltra® devrait être recouvert aux termes de la loi ou par un avocat ou à l'aide des services d'une agence de recouvrement, le Détaillant convient de payer tous les coûts associés audit recouvrement y compris, sans limitation, les frais de cour, les honoraires/coûts raisonnables de l'avocat et/ou de l'agence de recouvrement.

9. FRAIS DE TRANSPORT

Des frais de transport additionnels s'appliquent aux bains sans thérapie de même qu'aux livraisons résidentielles, commerciales et sur site de construction. Des frais de 50 \$ s'ajoutent au BAIN, s'il est vendu avec moins de 3 thérapies. Des frais autres tels que pour la réexpédition à la même adresse ou à une nouvelle adresse ou pour l'entreposage peuvent s'appliquer lorsque demandé par le détaillant ou le client. Veuillez communiquer avec le bureau des commandes de BainUltra® pour connaître les frais applicables.

10. DEVISE

À moins d'avis contraire, tous les montants d'argent prévus dans ces conditions renvoient à des devises américaines lorsque les produits sont vendus aux États-Unis et à des devises canadiennes lorsque les produits sont vendus au Canada.

GARANTIE LIMITÉE BAINULTRA®

Cette garantie limitée est accordée uniquement à l'acheteur initial du produit qui est en possession de son reçu d'achat et n'est valide que si l'achat a été effectué chez un détaillant autorisé Bains Ultra inc. (« BainUltra® ») et enregistré auprès de BainUltra® (cet enregistrement n'est pas requis dans le cas des consommateurs domiciliés dans la province de Québec). Cette garantie ne peut être transférée en aucune circonstance. Sachez que vous avez la responsabilité d'inspecter le produit et toutes les pièces avant l'installation. Cette garantie ne s'appliquera pas si un produit comportant des défauts visibles a été installé sans que BainUltra® soit avisée du défaut.

Votre baignoire ThermoMasseur® ou votre baignoire sans thérapie BainUltra® comporte la meilleure garantie de l'industrie. BainUltra® garantit l'acrylique et le matériau surface solide FineStone™, et la turbine de votre baignoire contre les vices de matériaux et de fabrication pour une période de vingt (20) ans à compter de la date d'achat initiale.

Dans le cas des composants électroniques des bains thérapeutiques, des pièces du Vedana®, des **nouvelles** technologies ; Geysair®, l'AromaCloud® et WarmTouchShell® et la Chromothérapie, la garantie de BainUltra® contre les vices de matériaux et de fabrication est d'une durée de cinq (5) ans à compter de la date d'achat initiale.

Les porte-serviettes, poignées et pieds en métal sont garantis pour une durée de deux (2) ans.

L'Oreiller de bain et le Coussin Confort sont garantis pendant deux (2) ans.

Pour les produits complémentaires Akaša® en bois (chaise, tabouret, espalier et appuie-jambes), BainUltra® garantit que, dans leur état de fabrication d'origine, ces pièces sont exemptes de tout vice d'usinage, de dimensions et de défauts naturels fortement apparents. Cette garantie est d'une durée d'un (1) an, à compter de la date d'achat initiale.

Les drains et trop-pleins sont garantis pendant un (1) an à compter de la date d'achat initiale.

Les brides de carrelage sont garanties avant leur installation seulement.

Les produits BainUltra® sont conçus pour un usage résidentiel seulement. Pour tout produit BainUltra® utilisé à des fins commerciales ou de démonstration, la garantie sera limitée à une durée de deux (2) ans et couvrira les vices de matériaux et de fabrication, peu importe la nature de la défectuosité. Les produits BainUltra® vendus à l'extérieur de l'Amérique du Nord ne bénéficient que d'une garantie limitée aux pièces, par l'intermédiaire du détaillant ayant vendu le produit. Notre service technique participera au diagnostic du problème touchant votre produit et fournira

seulement les pièces qui sont nécessaires à la réparation ou au remplacement couverts par la garantie. Toutes les pièces seront expédiées au détaillant en Amérique du Nord. BainUltra® n'est pas responsable des frais d'expédition ou de service à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Toute pièce remplacée durant la période de garantie sera couverte par la garantie originale ou pour une période de deux (2) ans après son remplacement, selon la première éventualité.

EXCLUSIONS

La garantie s'applique si la défectuosité est attribuable à un défaut de fabrication et non à un mauvais entretien, à un usage abusif ou inapproprié, à un coup, à un accident, à l'utilisation de produits abrasifs, à une catastrophe naturelle, à la foudre, au feu, aux insectes, à un cas de force majeure ou à un cas fortuit.

Sont aussi exclus : les dommages causés par le transport, la manutention ou l'installation du produit ; les composants en bois qui, en raison de leur nature organique, se dilateront lorsqu'ils seront exposés aux changements saisonniers et aux variations normales de température et dont la teinte sera modifiée légèrement par suite d'une exposition normale au soleil.

De plus, cette garantie sera annulée si : votre baignoire, votre ThermoMasseur®, votre Vedana® ou tout autre produit BainUltra® a été installé par toute personne autre qu'un entrepreneur autorisé à cet effet ; votre bain thérapeutique BainUltra®, votre Vedana®, ou tout autre produit ou encore toute autre partie de produit BainUltra® a été modifié ou si quiconque autre que BainUltra®, un détaillant BainUltra® autorisé ou un autre représentant de BainUltra® a tenté de faire les réparations ; le produit est installé à l'extérieur ou n'a pas été installé conformément aux instructions de BainUltra® ou aux codes et ordonnances locales. En raison de leur nature organique, les composantes en bois continueront de se dilater et de se contracter selon les saisons et les cycles normaux de chauffage. Avec le temps, l'exposition normale au soleil modifiera légèrement la teinte du bois. Ces légers écarts ne sont pas couverts.

Cette garantie limitée exclut expressément tous les composants qui ne sont pas fournis par BainUltra®, de même que les éléments montés ou installés sur votre baignoire ThermoMasseur® BainUltra®, votre baignoire BainUltra®, votre Vedana® ou tout autre produit BainUltra® après la date de fabrication et ordonnances locales.

Cette garantie limitée exclut donc tous bris ou dommages sur le bain suite à une installation inadéquate de la technologie AromaCloud® hors usine.

Pour la collection Monarch, le quartz des plages des bains est un matériau très solide et résilient ; cependant il peut être endommagé par les impacts. La garantie limitée de Monarch ne couvre pas les brèches, écailles, égratignures ou tous les dommages résultants d'un impact sur la surface du matériau. Ceci inclut tout échec d'installation réalisée sans suivre les techniques d'installation fournies dans les instructions fournies par BainUltra®.

Tout échec d'installation résultant d'une installation non conforme aux instructions fournies par le manufacturier sera la responsabilité de l'installateur ; il devra lui-même se charger des réparations et remplacements de pièces endommagées.

MARCHE À SUIVRE

Tout défaut pouvant engager la responsabilité de BainUltra® aux termes de cette garantie limitée doit être signalé à BainUltra® dans les dix (10) jours suivant sa survenance.

Pour obtenir de l'assistance en rapport avec votre garantie, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de BainUltra® par courriel, téléphone ou télécopieur entre 8 h et 18 h du lundi au jeudi (HE) ou entre 8 h et 17 h le vendredi (HE).

Courriel : info@bainultra.com Téléphone : 1 800 463-2187 ou 418 831-7701
Télécopieur : 1 800 382-8587 ou 418 831-6623

BainUltra 956, chemin Olivier Lévis (Québec) Canada G7A 2N1

Une preuve d'achat et la date d'achat seront requises. Les produits seront conservés jusqu'à ce qu'un représentant autorisé de BainUltra® les ait inspectés et, suivant les instructions de ce représentant, BainUltra® se réserve le droit de réparer ou de remplacer le produit défectueux, à son choix.

La responsabilité de BainUltra® par suite de la vente de ce produit se limite à la réparation ou au remplacement du produit par un produit semblable conformément à ce qui est prévu ci-dessus, et ne comprend pas les frais d'enlèvement, de réinstallation, de transport et d'expédition des produits défectueux, la perte de temps ou de salaire ni les autres frais, ni les dommages indirects de toute sorte.

BainUltra® et ses représentants ne peuvent être tenus responsables de tout préjudice, de toute perte, de tous coûts ou de tous autres dommages, directs, indirects, consécutifs ou particuliers, découlant de tout défaut couvert par cette garantie limitée même si BainUltra® a été avisée de la possibilité d'un tel dommage. Certains états (États-Unis) et certaines provinces ne permettent peut-être pas l'exclusion ou la limitation des dommages indirects ou consécutifs, de sorte que les limitations ou les exclusions ci-dessus ne s'appliquent peut-être pas à vous, mais elles seront mises à exécution dans toute la mesure où la loi le permettra. Un accès adéquat aux composants mécaniques et électriques de votre baignoire ThermoMasseur® BainUltra®, votre baignoire BainUltra®, de votre Vedana®, ou de tout autre produit BainUltra® doit être prévu et pratiqué avant qu'un représentant autorisé ne se présente sur les lieux pour effectuer une réparation. Les frais engagés pour donner accès à la turbine, au module électronique ou au système de chauffage ne sont pas couverts par cette garantie.

LIMITATIONS

Sauf en ce qui concerne les consommateurs domiciliés dans la province de Québec, et sauf dans la mesure où la loi applicable l'interdit, cette garantie limitée remplace toutes les autres garanties, explicites ou implicites, de fait et de droit, y compris les garanties implicites fondées sur les usages entre les parties et les usages du commerce et les garanties implicites de qualité marchande et de convenance à un usage particulier. (Ne s'applique pas au Québec). Les dispositions de cette garantie limitée ne peuvent être modifiées ni prolongées de quelque façon que ce soit par un agent, un concessionnaire, un distributeur, une entreprise de service ou toute autre partie autre que BainUltra®.

BainUltra® précise qu'aucune déclaration dans une annonce ou une instruction, sur une image ou dans une ligne directrice ne constitue une garantie expresse de nos produits. Nous reconnaissons que certains états (É.-U.) et certaines provinces ne permettent peut-être pas que les garanties implicites soient limitées, de sorte que les limitations et exclusions susmentionnées ne s'appliquent peut-être pas à vous, mais elles seront mises à exécution dans toute la mesure où la loi le permettra.

DROITS LÉGAUX

Cette garantie limitée confère des droits légaux précis et ne s'applique pas si elle est incompatible avec une loi ou un règlement, quels qu'ils soient, de l'état (É.-U.), de la province ou du pays.

LOCALISATION DE LA TURBINE

La turbine doit être **installée à distance** sur certains modèles de baignoires TMU. Veuillez suivre les instructions d'installation spécifiques du manuel général afin de respecter les conditions de garantie.

Le non-respect de ces instructions d'installation peut entraîner des blessures corporelles graves et des dommages matériels pour lesquels BainUltra® ne peut être tenue responsable.